

Installation d'une station de recharge de vélos et de véhicules à assistance électrique au champ de foire - Demande de subventions

La Commune de Saint-Junien souhaite valoriser et accompagner les modes de déplacements doux et décarbonés.

L'installation d'une station de recharge de vélos et de véhicules à assistance électrique pourrait contribuer à favoriser ces modes de déplacement.

Du fait de sa situation géographique en cœur de ville et de l'espace qui y est disponible, le champ de foire est un lieu stratégique en ce qui concerne ces modes de déplacement et serait l'endroit approprié pour cette installation à proximité de l'office du tourisme.

Cette station proposerait un système complet et autosuffisant de stationnement des vélos électriques (et autres Véhicules à Assistance Électrique) avec bornes de recharges alimentées par énergie solaire.

Il comprendrait :

- 8 emplacements avec supports vélos pour la charge simultanée de 8 VAE et 8 vélos musculaires
- Des casiers sécurisés avec chargeurs smartphones et ordinateurs
- 2 bornes de rechargement de voiture électriques

31 269 € 37 523 €

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est estimée à ~~28 790 € HT (34 548 € TTC)~~.

Nature des dépenses	Montant HT	
Station de recharge autonome pour vélos	21 190 €	
Bornes de rechargement de véhicules électriques	5 300 €	7 779 €
Travaux raccordement réseaux – génie civil	2 300 €	
Total des dépenses	28 790 €	31 269 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département CTD	9 180 € 8 640 €	30 %
Etat Programme ALVEOL	11 200 € 11 200 €	36 % 40 %
Etat Programme ADVENIR	4 200 € 3 180 €	14 % 10 %
Total financements publics	24 781 € 23 020 €	80 %
Commune de Saint-Junien	6 488 € 5 770 €	20 %
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	5 770 €	20 %
Coût total	28 790 €	100 %

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal et l'Etat dans le cadre des programmes ALVEOL et ADVENIR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention pour "L'achat et l'installation d'une station de recharge de vélos à assistance électrique" et charge le maire de déposer le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal auprès du Conseil Départemental et au titre des programmes ALVEOL et ADVENIR auprès de l'Etat.

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice en cours

- AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard